



Séminaire

Jeudi 19 mai 2022
Hôtel Hilton Brussels Grand Place

FISCALITE PATRIMONIALE

Questions d'actualité

Sous la présidence de
Jean-Pierre NEMERY de BELLEVAUX
Avocat au barreau de Bruxelles
Professeur honoraire à l'ESSF



VOTRE PROGRAMME

Matin

8h 30 : Accueil des participants et café

9h 00 à 9h 15 : **Introduction par le Président**

La fiscalité patrimoniale au cœur de l'actualité

Jean-Pierre NEMERY de BELLEVAUX

Avocat au barreau de Bruxelles

Professeur honoraire à l'ESSF

9h 15 à 10h 00 : **La transparence du patrimoine : quelles sont les informations accessibles automatiquement à l'administration fiscale ?**

Fin du secret bancaire et cadastre des fortunes - Point de contact central BNB - Echange de données entre administrations fiscales belges - Registre UBO - Régularisations fiscales

Sabrina SCARNA

Avocat au barreau de Bruxelles - Tetra Law

Chargée de conférences à l'Executive Master en Gestion Fiscale de la Solvay Brussels School of Economics and Management et Chargée de cours à la formation interuniversitaire en droit pénal des affaires (UCLouvain, ULB, Uliège)

10h 00 à 10h 45 : **La taxation du patrimoine mobilier**

Actualités en matière de taxation des revenus mobiliers - Taxe sur les comptes-titres - Instruments financiers visés - Obligations déclaratives - Mesures anti-abus - Questions pratiques

Laurence PINTE

Head of Tax Belgian Operations - ING

Professeur à l'ESSF

10h 45 : Pause café

11h 15 à 12h 00 : **La fiscalité du patrimoine détenu à l'étranger**

Régime fiscal des dividendes d'actions françaises - Incidences de la nouvelle convention préventive de la double imposition belgo-française - Structures à l'étranger et taxe Caïman

Thierry AFSCHRIFT

Avocat aux barreaux de Bruxelles, Anvers, Luxembourg, Fribourg, Genève et Madrid - Association Afschrift

Professeur ordinaire à l'ULB et Président de l'Executive Master en Gestion Fiscale de la Solvay Brussels School of Economics and Management

12h 00 à 12h 30 : Débats

12h 30 : Déjeuner

Après-midi

14h 00 à 14h 45 : **La transmission du patrimoine familial : questions d'actualité**

Planification successorale par le biais de donations - Donations avec réserve d'usufruit et impact fiscal du nouveau droit des biens sur les réserves d'usufruit portant sur les portefeuilles de valeurs mobilières ou les universalités - Région wallonne : nouveaux délais de 5 ans - Donations à terme ou sous condition suspensive

Valérie-Anne de BRAUWERE

Avocat au barreau de Bruxelles – Thales

Chargée de conférences à l'Executive Master en Gestion Fiscale de la Solvay Brussels School of Economics and Management

14h 45 à 15h 30 : **La planification patrimoniale par le biais d'une structure sociétaire : nouvelles opportunités depuis l'entrée en vigueur du CSA**

Entités juridiques permettant d'optimiser la gestion d'un patrimoine - Société personnifiée - Société simple - Fondation privée - Certification - Aménagements statutaires ou conventionnels des droits des associés - Avantages et inconvénients - Conséquences fiscales - Mise en œuvre

Baudouin PAQUOT

Avocat au barreau de Bruxelles - Tetra Law

Chargé de conférences à l'Executive Master en Gestion Fiscale de la Solvay Brussels School of Economics and Management

15h 30 : Pause café

15h 45 à 16h 30 : **Les pouvoirs d'investigation du fisc et les délais d'imposition étendus en cas d'échange international de renseignements**

Traitement en Belgique de la masse d'information obtenue suite aux échanges internationaux de renseignements - Contrôles fiscaux et pouvoirs d'investigations étendus - Délais d'imposition en Belgique - Questions sur la pratique administrative

Caroline DOCCLO

Avocat au barreau de Bruxelles - Loyens & Loeff

Professeur à l'ULB et à l'ULiège

Représentant de la Belgique au comité scientifique permanent de l'IFA

16h 30 à 17h 00 : Débats

17h 00 : **Conclusions de la journée**

Jean-Pierre NEMERY de BELLEVAUX

Avocat au barreau de Bruxelles

Professeur honoraire à l'ESSF

POUR VOTRE INFORMATION

Date et lieu

Jeudi 19 mai 2022 – 9h00 à 17h 30
Hôtel Hilton Brussels Grand Place
Carrefour de l'Europe 3 – 1000 Bruxelles
Parking offert

S'inscrire

Vous pouvez vous inscrire via notre site <http://www.vanham.be> en cliquant sur l'onglet inscription, ou en envoyant un mail à info@vanham.be.

Le droit d'inscription s'élève à 530,00 Eur HTVA (soit 641,30 Eur TVAC). Il comprend la participation au séminaire, la farde de documentation, le déjeuner et les pauses café. Il est payable par virement bancaire au compte KBC Brussels IBAN BE20 7360 3183 4656 de Vanham & Vanham.

Toute annulation doit être communiquée par écrit au plus tard cinq jours avant le séminaire. Passé ce délai, le droit d'inscription reste dû.

Une attestation de présence est délivrée sur demande aux avocats, aux notaires, aux juristes d'entreprise, aux experts-comptables et conseillers fiscaux, aux réviseurs d'entreprises et aux intermédiaires en services bancaires et d'investissement (accréditation 500055 B).

Organisation

Martine VANHAM
VANHAM & VANHAM Srl
Avenue Brugmann 297 A – 1180 Bruxelles
tél. 02 345 95 85
e-mail : info@vanham.be – [http : //www.vanham.be](http://www.vanham.be)